

➔ LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

Le Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France, créé le 13 janvier 2004 par décret du Premier Ministre, s'étend sur 59 communes de l'Oise et du Val-d'Oise. C'est un des rares parcs répartis sur deux régions administratives, l'Île-de-France et la Picardie.

Il est le premier parc naturel régional picard créé et le quatrième en Île-de-France.

Le Parc est géré par un syndicat mixte, collectivité territoriale au même titre que les communes ou les communautés de communes. Ce syndicat a pour membres les 59 communes du Parc, les deux régions Picardie et Île-de-France et les deux départements de l'Oise et du Val d'Oise.

Il associe également de nombreux partenaires : services de l'État, ONF, chambres consulaires, fédérations de chasseurs, de pêcheurs, associations d'environnement, centre régional de la propriété forestière, Institut de France, communautés de communes,

Le rôle de cette collectivité est de veiller au respect de la charte, notamment par ses avis et par les conseils qu'il délivre aux communes et aux différents porteurs de projet.

Des programmes d'actions sont menés visant à atteindre les objectifs de la charte.

Pour cela, le PNR est géré par un comité syndical qui est l'assemblée des 74 délégués élus représentant les communes, les Régions et les Départements. Un bureau de 27 membres prépare les travaux du comité syndical et nomme un président et 6 vice-présidents. De nombreux groupes de travail ou commissions réunissant élus, représentants socioprofessionnels, acteurs du territoire, services de l'État, ... préparent et suivent la mise en œuvre des actions.

La loi confère aux Parcs Naturels Régionaux les missions suivantes :

- protéger le patrimoine grâce à une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- soutenir un développement économique, social, culturel et la qualité de vie, assurer l'accueil, la sensibilisation et l'information du grand public,
- mener des actions expérimentales et participer à des programmes de recherche.

Les élus ont décliné ces missions dans une Charte, document fondateur du Parc, qui définit les grandes orientations et les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les collectivités et l'État pendant les 12 ans de classement.

Les objectifs de la charte

1. Maîtriser l'évolution du territoire
2. Favoriser la prise en compte de l'environnement et du paysage
3. Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel du territoire
4. Préserver la qualité des paysages naturels et bâtis
5. Promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement et de la diversité du territoire
6. Promouvoir un tourisme nature/culture maîtrisé
7. Informer et sensibiliser le public à l'environnement et au patrimoine
8. Faire du Parc un lieu de recherche et d'observation, de formation et d'expérimentation.

La révision de la charte

Les régions Picardie et Île-de-France ont délibéré le 24 juin 2011 pour prescrire la révision de la charte du Parc. Après plus de deux ans d'études et de concertation un avant-projet a été validé en novembre 2014.

Les priorités du Grenelle de l'environnement ont orienté les actions du Parc. Deux points ont fait l'objet d'une attention particulière :

- le logement et la densification
- les enjeux climatiques et les énergies renouvelables. Le Parc élabore parmi les actions un plan Énergie Climat.

La cohérence écologique a également été confortée. En prenant en compte les territoires voisins.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a rendu un avis favorable sur le projet en octobre 2015.

Le document doit maintenant faire l'objet d'une enquête publique après que soit menée son évaluation environnementale.

La nouvelle charte devrait être approuvée en fin d'année 2016.

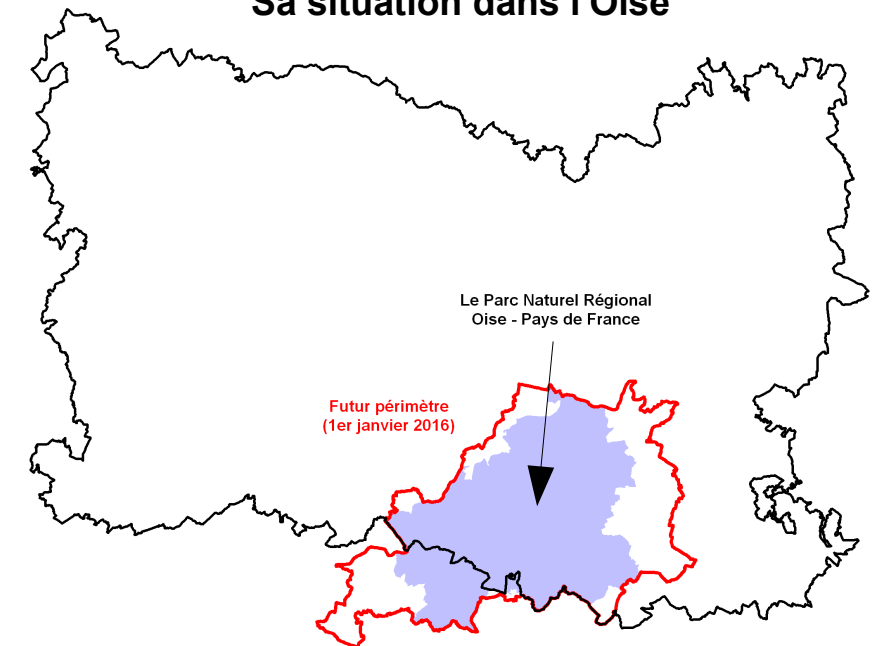
59 communes sont reconnues comme "communes du Parc" :

- 44 dans l'Oise
- 15 dans le Val d'Oise

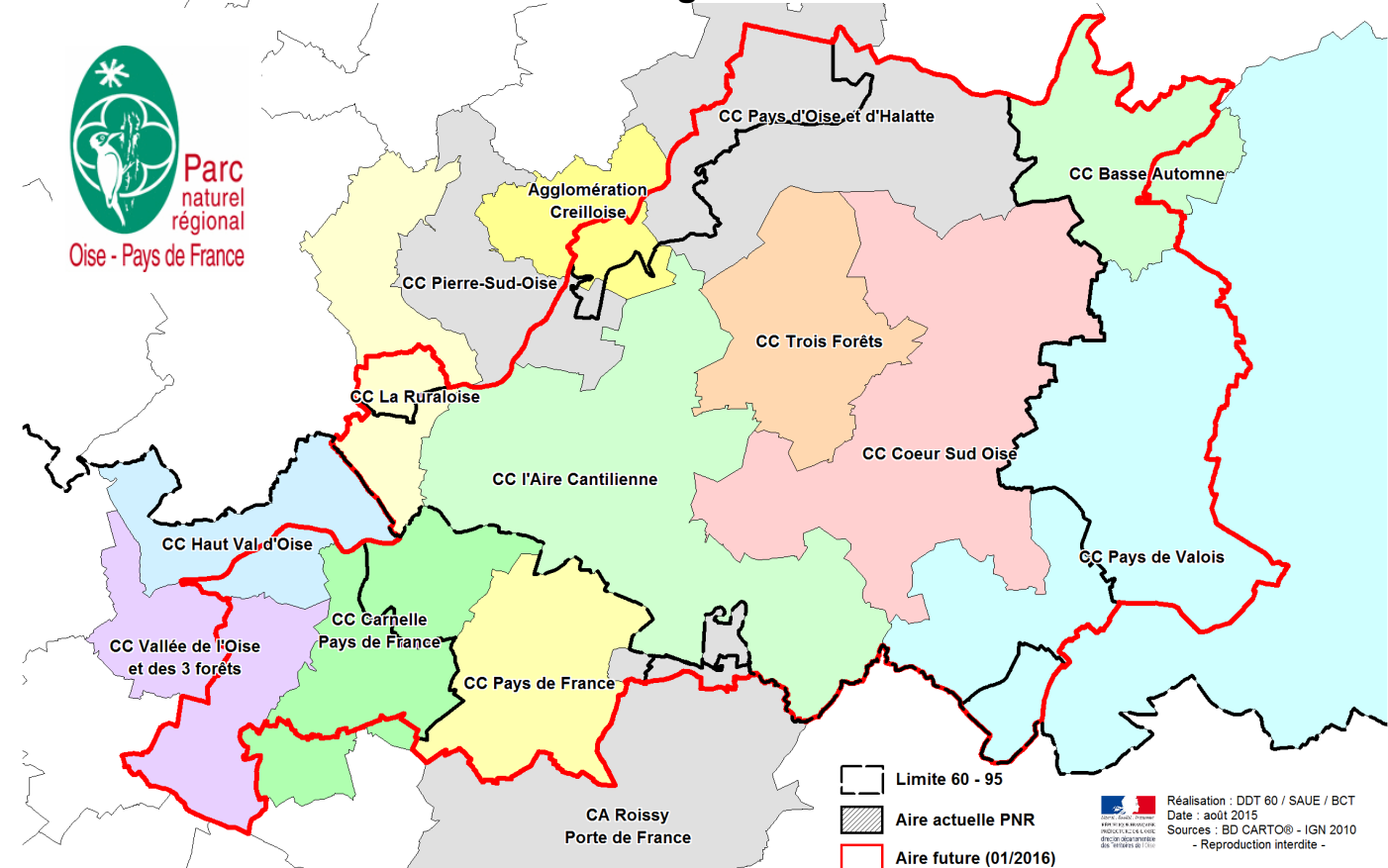
L'aire d'étude de la nouvelle charte applicable au 1er janvier 2016 comprend :

- 59 communes dans l'Oise
- 27 dans le Val d'Oise

Sa situation dans l'Oise



Le Parc Naturel Régional et les EPCI concernées



Réalisation : DDT 60 / SAUE / BCT
Date : août 2015
Sources : BD CARTO® - IGN 2010
- Reproduction interdite -